



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
séance du 1er Septembre 2017

Délibération N°BCA-2017-022

Portant attribution de subvention à l'Université de La Réunion dans le cadre de l'Étude de la dynamique du psylle et la réalisation d'un état des lieux de l'impact sur le Tamarin des hauts

Le Bureau du Conseil d'administration du Parc national de La Réunion,

- Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.331-4, L.331-15, R.331-23 et R.331-24,
- Vu le décret n°2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,
- Vu le décret n°2014 -49 du 21 janvier 2014 portant approbation de la Charte du parc national,
- Vu la délibération N° CA-2016-010 du Conseil d'administration relatif au cadre d'intervention de l'Établissement
- Vu la demande formulée par l'Université de La Réunion en date du 14/08/2017
- Vu la fiche de synthèse de demande de subvention N° 2017-149

Après en avoir valablement délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DÉCIDE

Article 1 :

D'attribuer une subvention d'un montant de 15 320 euros à l'Université de La Réunion pour l'Étude de la dynamique du psylle et la réalisation d'un état des lieux de l'impact sur le Tamarin des hauts.

Article 2 :

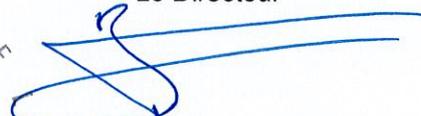
Le Directeur de l'établissement public est chargé de l'exécution de la présente délibération qui entre en vigueur à la date de sa publication au recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion et fait l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.331-35 du code de l'environnement.

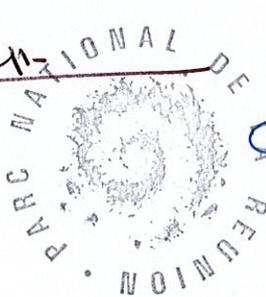
Fait à la Plaine des Palmistes, le 1er Septembre 2017

Le Président

  
Daniel GONTHIER

Le Directeur

  
Jean-Philippe DELORME



Date d'affichage	12 SEP. 2017
Date de publication	12 SEP. 2017
Date de retrait	



## Fiche de synthèse – Demande de subvention 2017 - 149

Intitulé du projet	<b>Étude de la dynamique du psylle et réalisation d'un état des lieux de l'impact sur le Tamarin des hauts</b>			
Demandeur	Université de la Réunion			
Adresse	15 Avenue René Cassin CS92003 97744 Saint Denis Cedex 9			
Date de demande	14 / 08 / 2017	<input checked="" type="checkbox"/> complet	<input type="checkbox"/> non complet	
Budget total du projet	Montant HT = 30 611 € Montant TTC = 30 611 €			
Assujetti TVA	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non			
Subvention sollicitée	15 320 €	50 %:		
<input checked="" type="checkbox"/> Première demande	<input type="checkbox"/> Renouvellement		<input type="checkbox"/> complément	
Lieu de l'opération	Tamariniaies de l'île, surtout, planèze de l'Ouest et Volcan			
Descriptif du projet	<p>Études de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamique temporelle du psylle sur une année le long de gradients climatiques</li> <li>- Suivi temporel de l'impact sur les arbres en fonction de la phénologie et des conditions pédoclimatiques</li> <li>- Mise en place d'un protocole de suivi à long terme (abondance du psylle et état de l'arbre)</li> <li>- Inventaire des ennemis naturels</li> </ul>			
Liens avec le Plan d'action du Parc national	<p>23 Mieux connaître et lutter contre les espèces envahissantes animales et végétales</p> <p>2304 Conduire des actions d'éradication, de confinement et de contrôle</p> <p>2304D « Lutte contre les psylles sur les Tamarins des Hauts »</p>			
Intérêt pour le Parc national	<p>Préservation des paysages des forêts et des planèzes basaltiques d'altitude, dont ceux du Volcan</p> <p>Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</p>			
Partenaires	<p>Université, CIRAD.</p> <p>D'autres études sont conduites par FDGDON, et DEAL impliquée sur la partie « lutte contre les EEE »</p>			
Plan de financement	<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
	Ingénieur d'Études contractuel (5 mois)	15 320 €	PNRun	15 320 €
	Professeur des universités (0,75 mois)	9 742 €		
	Ingénieur d'études (1 mois)	5 549 €		

	<b>Total (1)</b>	<b>30 611 €</b>		<b>15 320 €</b>																						
	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>																									
	Professeur des universités (0,75 mois)			9 742 €																						
	Ingénieur d'études (1 mois)			5 549 €																						
	<b>Total(2)</b>	<b>0 €</b>		<b>15 291 €</b>																						
	<b>TOTAL</b>	<b>30 611 €</b>		<b>30 611 €</b>																						
Critères d'évaluations retenus	Rapport de fin d'études rassemblant les résultats, avec suivi d'un cycle complet de pullulation d'octobre à février Mise en place d'un nouveau protocole de suivi																									
Enjeux, mesures, objectifs relatifs à la charte du PNrun	Préservation des paysages et lutte contre les EEE. Répondent aux enjeux du Parc et de la Charte, et au plan de gestion du Patrimoine mondial de l'UNESCO																									
Imputation budgétaire	<p><b>Pluriannuel</b>      <input checked="" type="checkbox"/> oui      <input type="checkbox"/> non</p> <p>Si Pluriannuel précisez le calendrier prévisionnel de paiement : 40 % paiement à signature (2017) et 60 % remise rapport final (2018)</p> <p><b>Précisez :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant</th> <th>Date prévisionnelle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>40 % acompte à verser</td> <td>6 128 €</td> <td>15/10/2017</td> </tr> <tr> <td>% intermédiaire le cas échéant</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>60 % solde</td> <td>9192 €</td> <td>30/07/2018</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <tbody> <tr> <td><b>Exercice</b></td> <td>2017-2018</td> </tr> <tr> <td><b>Organisation Budgétaire</b></td> <td>SEP</td> </tr> <tr> <td><b>Opération</b></td> <td>2304D « Lutte contre les psylles sur les Tamarins des Hauts »</td> </tr> <tr> <td><b>Destination</b></td> <td>2.2 - Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux</td> </tr> <tr> <td><b>Analytique</b></td> <td>Ouest sud est</td> </tr> </tbody> </table>					Montant	Date prévisionnelle	40 % acompte à verser	6 128 €	15/10/2017	% intermédiaire le cas échéant	-	-	60 % solde	9192 €	30/07/2018	<b>Exercice</b>	2017-2018	<b>Organisation Budgétaire</b>	SEP	<b>Opération</b>	2304D « Lutte contre les psylles sur les Tamarins des Hauts »	<b>Destination</b>	2.2 - Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux	<b>Analytique</b>	Ouest sud est
	Montant	Date prévisionnelle																								
40 % acompte à verser	6 128 €	15/10/2017																								
% intermédiaire le cas échéant	-	-																								
60 % solde	9192 €	30/07/2018																								
<b>Exercice</b>	2017-2018																									
<b>Organisation Budgétaire</b>	SEP																									
<b>Opération</b>	2304D « Lutte contre les psylles sur les Tamarins des Hauts »																									
<b>Destination</b>	2.2 - Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux																									
<b>Analytique</b>	Ouest sud est																									